

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [m-cardenasacruz-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/073b564abd77d3aab1ef1a37>

Date d'obtention : 2026-01-05 20:16:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il existe des étapes à suivre pour intervenir de manière plus efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai appris que chaque situation nécessite une approche d'intervention adaptée et présente un degré de gravité spécifique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière aux propos des élèves ainsi qu'aux circonstances qu'ils ont vécues.